



## COUPURE NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Poursuivant un double objectif de baisse des dépenses publiques et d'économies d'énergie, votre Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de tester la mise en place d'une coupure nocturne de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin à compter **du lundi 19 novembre**.

Cette démarche, déjà adoptée par de nombreuses collectivités voisines, permet de :

- réduire de près de moitié, l'impact financier de l'éclairage
- veiller à la santé de nos concitoyens car de nombreuses études démontrent l'impact négatif de la lumière sur le sommeil.
- faire ralentir les automobilistes en traversée de village, réflexe naturel en l'absence d'éclairage et de ce fait, limiter les nuisances sonores.
- lutter contre la pollution lumineuse: forte recommandation du Grenelle de l'environnement.
- favoriser la biodiversité en réduisant l'impact de l'éclairage sur la faune sauvage (papillons, oiseaux, mammifères..)

Et tout cela sans accroître les risques. Même si la coupure du courant peut légitimement susciter des craintes, les retours de la gendarmerie sont formels : les cambriolages s'effectuent en grande majorité le jour, lorsque les personnes ont quitté leur logement. (En effet, après avoir soigneusement repéré les habitudes diurnes des occupants, les malfrats préfèrent opérer le jour en toute sérénité, sans devoir gérer une présence humaine, ce qui n'est pas le cas la nuit).

Les économies réalisées seront, au fur et à mesure, réinvesties dans la rénovation de notre éclairage public vieillissant (mise en place de technologie LED) permettant de nouvelles réductions des dépenses énergétiques

Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez et soyez persuadés que l'ensemble de vos élus cherche toujours à prendre les décisions qui s'imposent pour le mieux-vivre dans notre commune.

Votre Maire